

## Menaces imminentes d'un demandeur d'emploi

## ORIGINE DE L'ALERTE

• Réception d'une information crédible selon laquelle un usager menace de mettre fin à ses jours ou de commettre un acte violent.

## IDENTIFICATION DES RISQUES

- Atteinte à l'intégrité des collaborateurs et des usagers.
- Cessation des activités de Pôle emploi par entrave au bon fonctionnement du site.
- Dommages matériels graves.

## OBJECTIFS

• Garantir la sécurité.

## NIVEAU OPÉRATIONNEL

## Directeur de site

- ▶ Alerter le responsable sécurité et se conformer à ses préconisations ;
- ▶ Alerter la ligne hiérarchique ;
- ▶ Vérifier scrupuleusement la situation de l'utilisateur et le bien-fondé des réponses apportées à ses demandes ;
- ▶ Le contacter pour lui proposer un rendez-vous avec un membre de l'ELD ;
- ▶ Mettre en place un périmètre de sécurité :
  - interdire l'accès aux dépendances (parking...) ;
  - interdire l'introduction de récipients ou d'objets suspects sur le site ;
  - Vérifier la disponibilité du matériel de sécurité à proximité des accès (extincteurs, couvertures....) ;
- ▶ Communiquer aux agents les mesures de précaution et la conduite à tenir. Si une photo du demandeur d'emploi est disponible, une copie peut leur en être distribuée.

## NIVEAU DÉCISIONNEL

## Directeur régional / cellule de crise régionale

- ▶ Prendre tous contacts nécessaires (collaborateurs, tiers, autorités...);
- ▶ Mobiliser les compétences internes et externes (RRS, Assistante sociale, Police, pompiers...);
- ▶ Le directeur régional ou son mandant se rend sur le site pour apporter son soutien;
- ▶ Décider de la fermeture du site si nécessaire;
- ▶ Analyser l'origine, les conséquences et mesures préventives;
- ▶ Prendre en charge la mise en œuvre des mesures d'accompagnement des collaborateurs;
- ▶ mettre en œuvre les modalités prévues pour permettre la continuité de service;

AUTRES ACTEURS  
PÔLE EMPLOI SUSCEPTIBLES  
D'INTERVENIR

Directeur général / cellule de crise nationale

Résponsable sécurité

Assistante sociale

ACTEURS EXTERNES À  
PÔLE EMPLOI SUSCEPTIBLES  
D'INTERVENIR

Préfet, Maire

Police ou Gendarmerie 17

Services de secours

Ma ligne d'écoute

Cellule d'assistance psychologique (sous réserve de mise en place d'une convention régionale dédiée)